



UE ENGAGEMENT ETUDIANT MENTION « CONDUITE DE PROJET »

MODALITES DE CANDIDATURE 2019-2020

L'Université Jean Moulin Lyon 3 expérimente depuis janvier 2018 la mise en place d'un **dispositif de reconnaissance et de valorisation de l'engagement étudiant** au sein des parcours de **licence généraliste et de master à l'exception des doubles-diplômes**, qui bénéficient d'aménagements spécifiques. Au sein de ces formations, l'établissement peut, sur demande et sous conditions, reconnaître l'engagement étudiant par la validation éventuelle d'unités d'enseignements d'ouverture (UEO) en licence et d'une matière spécifique en master au titre de **semestres pairs**.

Pour le parcours de licence Science-Politique-Droit, les matières validées et l'attribution des ECTS correspondants sont déterminés par le responsable de la formation à un niveau identique de valorisation en cas d'obtention de l'UE Engagement Etudiant.

L'UE est également **ouverte sur demande aux étudiants engagés dans le Diplôme d'Etudiant Entrepreneur (D2E)** porté par l'Université de Lyon (UdL). La gestion de l'accompagnement de l'UE Engagement Etudiant pour ces étudiants relève de la responsabilité exclusive des équipes gestionnaires de ce diplôme. Il leur incombera de transmettre aux gestionnaires de l'UE Engagement Etudiant les résultats au D2E des étudiants inscrits par ailleurs dans un diplôme de licence ou de master de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Ce dispositif a pour objectif d'encourager les initiatives étudiantes ou citoyennes à l'échelle de l'Université et de son environnement. Afin d'en bénéficier, l'étudiant candidat soumet et fait valoir la conduite d'un projet d'envergure dans les domaines **artistique, culturel, sportif, associatif, de la vie étudiante, du handicap, de la promotion de la santé, du développement durable, de l'entrepreneuriat ou de la professionnalisation**.

La sélection des projets est effectuée par une commission à partir d'un **dossier de candidature** déposé au préalable par l'étudiant souhaitant intégrer une de ces unités d'enseignement. Ce dossier doit faire apparaître dans sa rédaction les éléments suivants : **description du projet à conduire pour l'année universitaire en cours, estimation du temps de travail et de l'investissement personnel consacrés au projet**, identification du niveau de responsabilité de l'étudiant, des réalisations concrètes et des démarches envisagées, l'apport potentiel de l'accompagnement au sein de l'UE Engagement Etudiant.

Un **entretien** est laissé à la discrétion des membres (auditions envisagées semaine du 14 et/ou du 21 octobre 2019).



Critères d'appréciation

La commission en charge d'examiner les projets, est particulièrement sensible aux points suivants :

- la pertinence du projet par rapport aux domaines retenus ;
- la faisabilité du projet ;
- l'importance du projet par rapport à la reconnaissance accordée ;
- le degré de maturité et la cohérence de la démarche envisagée par l'étudiant ;
- la motivation du candidat.

L'étudiant peut valoriser la réalisation d'un projet prédéterminé ou son engagement dans la définition ou la redéfinition d'un projet dans les domaines éligibles.

Critères de refus

La commission ne peut en aucun cas étudier la demande dans les cas suivants :

- le dossier de candidature n'a pas été déposé dans le délai imparti et le cadre établi ;
- le projet relève d'activités rémunérées, culturelles, de fonctions électives, ou font déjà l'objet d'une évaluation au cours du diplôme au titre de l'année en cours ;
- le projet constitue une simple valorisation de la participation à des activités et n'engage pas une démarche individuelle de l'étudiant ;
- le projet ne se distingue pas des bonifications en place dans le cycle d'études, pour le sport, la culture, l'entrepreneuriat ainsi que du statut de sportif de haut niveau.
- le candidat a déjà validé l'UE Engagement Etudiant lors d'un semestre précédent dans le cadre du même projet.

La sélection des projets se fera dans la limite des seuils et capacités d'accueil fixés par l'Université au regard de l'ensemble des dossiers de candidature régulièrement déposés.

Composition de la commission

La commission est composée des membres suivants ou de leurs représentants :

- le Vice-Président en charge de la CFVU, de l'offre de formation et de la professionnalisation
- le Vice-Président Etudiant CFVU ;
- les Doyens de Facultés et le Directeur de l'iaelyon ;
- la chargée de mission Réussite, coordinatrice du dispositif ;
- un ou plusieurs référents pédagogiques au sein de chaque composante concernée ;
- plusieurs membres invités qui pourront intervenir en tant que rapporteur ou expert.



Dépôt des candidatures

Le présent appel concerne des projets dont la réalisation doit avoir lieu **au cours du second semestre de l'année universitaire 2019-2020**.

Les dossiers de candidature (un seul par étudiant) devront être retournés complétés, sous la forme d'un fichier unique par projet, au format électronique PDF, **par e-mail uniquement** à l'adresse engagementetudiant@univ-lyon3.fr pour le **jeudi 3 octobre 2019, au plus tard**. Aucun autre document ne sera examiné par la commission.

Assiduité

Tout étudiant demandeur sélectionné dans le cadre du présent dispositif devra satisfaire à ses obligations d'assiduité et aux exigences de toutes les formes d'accompagnement et d'ingénierie pédagogique qui pourront être mises en place au cours du semestre dans le cadre de la conduite de son projet sous le suivi d'un référent, selon sa nature, les besoins qui en découlent et les ressources mobilisables (ex : entretiens et séances collectives obligatoires, enseignements, modules, ateliers, suivi de stage, travail personnel).

Le **calendrier prévisionnel de déploiement** est envisagé comme suit (sous réserves de modifications): La **présentation** des modalités de l'UE engagement étudiant aux étudiants retenus sera programmée la semaine du 4 novembre 2019.

Chaque étudiant devra **obligatoirement suivre 3 des modules** qui pourront être proposés (gestion de projet, gestion du temps, valorisation des compétences, prise de parole en public, réaliser un diaporama efficace). Ceux-ci auront lieu courant novembre 2019.

La **remise par l'étudiant des rapports d'auto-évaluation et des livrets de suivi** aura lieu au plus tard le lundi 11 mai 2020.

Enfin, les **soutenances orales** seront programmées les semaines des 18 et 25 mai 2020.

Evaluation

Lors d'une **session unique**, la commission en formation restreinte est chargée d'attribuer une note globale à l'étudiant en fin de semestre, sur la base des modalités suivantes :

- la rédaction d'un **rapport d'autoévaluation** remis par l'étudiant candidat ;
- une **soutenance orale** à l'appui d'un support de présentation et suivie de questions ;
- **l'évaluation globale de sa conduite de projet** par le référent et dont le livret de suivi complété par l'étudiant au fur et à mesure du semestre atteste des réalisations accomplies.

En tant que jury de sélection et d'évaluation, la commission exerce ses attributions de façon souveraine.

Pour **toute information complémentaire** concernant le dispositif et la préparation du dossier, les candidats peuvent envoyer un message à engagementetudiant@univ-lyon3.fr.